

## COMMUNE DE SAINT-CLAIR

### PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SEANCE DU 03 OCTOBRE 2016

L'an deux mil seize et le vingt deux du mois d'août à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, convoqué le 27 septembre 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SABATIER, Maire.

#### Etaient présents :

Mesdames BERNE Valérie – CANO Chrystelle – CHAPUIS Claude – CHOL Marie-Claire – PRIMET Michelle -  
TEYSSIER Françoise – VALLA-BEGOT Chrystel  
Messieurs CELETTE Robert – GRENIER Joël – LARGERON Joseph — ROUX Jean-François – SABATIER René –  
SAUVAYRE Georges – SPEISSMANN Jean-Paul

Absent excusé : GIRARD Roland

Secrétaire de séance : Michelle PRIMET

Monsieur le Maire demande si des observations particulières sont à formuler sur le procès verbal de la séance précédente, dont un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du conseil municipal. Aucune remarque n'étant soulevée, le procès-verbal du Conseil Municipal du 22 août 2016 est adopté à l'unanimité.

#### 17 VENTE TERRAIN – MACHELOUP

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la demande d'un riverain, d'acquérir des parcelles.

Suivant le document d'arpentage n°789 H établi par le Julien et Associés, la superficie totale à vendre est de 01a02ca, au prix de 30 € le m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire précise que l'acte administratif de cession de terrain sera établi par la mairie et à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve cette cession de parcelles au prix de 30 € le m<sup>2</sup>. Et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte administratif de cession de terrain.

#### 27 TAXE ORDURES MENAGERES

Monsieur Joël GRENIER, adjoint aux finances, rappelle les participations à la taxe d'ordures ménagères :

- la taxe d'ordures ménagères relative à l'appartement situé 95 rue du 8 août 1944 : 104 €
- la taxe d'ordures ménagères relative au cabinet infirmier situé 89 rue des Bourbons : 89 €
- la taxe d'ordures ménagères relative au cabinet kinésithérapeute situé 14 impasse des Acacias : 156 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, autorise Monsieur le Maire à procéder au recouvrement de ces sommes.

#### 37 OGECE SAVAS

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de verser pour l'année 2015/2016, une subvention exceptionnelle pour la cantine de 136 € à l'OGECE de Savas. La commune confirme par cette proposition sa volonté de traiter équitablement les élèves des deux écoles de ST CLAIR / SAVAS.

Le montant de la subvention correspond à la participation à hauteur de 0.50 € par repas, des élèves de l'école privée de Savas, résidant sur la commune de SAINT-CLAIR.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de verser la subvention exceptionnelle de 136 € à l'OGECE de Savas

#### **47 MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE**

Monsieur le Maire rappelle le projet de périmètre d'une communauté d'agglomération issue de la fusion entre la Communauté d'Agglomération du bassin d'Annonay et la Communauté de communes Vivarhône et l'extension aux communes d'Ardoix et de Quintenas, en vertu de la commission départementale de coopération intercommunale du département de l'Ardèche, réunie le 29 juillet 2016.

Monsieur le Maire explique que dans son courrier du 20 septembre 2016, le Préfet de l'Ardèche demande aux 29 communes et aux deux EPCI concernés par le projet de périmètre de bien vouloir se prononcer sur ce nouveau périmètre ainsi que sur les autres mentions du « pacte statutaire » telles que le siège et la dénomination du futur établissement.

La répartition de droit commun, en ce qui concerne la fusion entre la Communauté d'Agglomération du bassin d'Annonay et la Communauté de communes Vivarhône et l'extension aux communes d'Ardoix et de Quintenas, distribue 57 sièges entre les 29 communes, comme énoncé dans le tableau ci-dessous :

<b>COMMUNES</b>	<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>
ANNONAY	21
ARDOIX	1
BOGY	1
BOULIEU LES ANNONAY	2
BROSSAINC	1
CHARNAS	1
COLOMBIER-LE-CARDINAL	1
DAVEZIEUX	3
FELINES	1
LIMONY	1
MONESTIER	1
PEAUGRES	2
QUINTENAS	1
ROIFFIEUX	3
SAVAS	1
SAINT-CLAIR	1
SAINT-CYR	1
SAINT-DESIRAT	1
SAINT-JACQUES-D'ATTICIEUX	1
SAINT-JULIEN-VOCANCE	1
SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY	1
SERRIERES	1
TALENCIEUX	1
THORRENC	1
VANOSC	1
VERNOSC-LES-ANNONAY	3
VINZIEUX	1
VOCANCE	1
VILLEVOCANCE	1
<b>TOTAL</b>	<b>57</b>

Le 25 mai 2016 une réunion de travail réunissant les maires des deux communautés pour débattre des éléments du pacte statutaire et de la composition du futur conseil communautaire a été organisée. Suite à cette réunion les maires et les présidents des deux EPCI ont décidé collectivement de proposer à leurs conseils municipaux ou communautaires respectifs les éléments suivants :

- le siège du nouvel EPCI se situera au Château de la Lombardière à Davézieux
- la dénomination du nouvel EPCI sera « Annonay Rhône Agglo »
- la composition du conseil communautaire sera fixée telle que définie par répartition de droit commun.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal approuve le projet de périmètre du nouvel EPCI, approuve le pacte statutaire décidé conjointement entre les 29 communes du futur EPCI et fixe le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire tels que définis par la répartition de droit commun et présenté ci-dessus dans le tableau.

## **57 QUESTIONS DIVERSES**

Foire aux plantes rares 2 octobre 2016

1 240 entrées cette année (1290 en 2015) 44 exposants soit 275 mètres linéaires, 1 exposition photos et 2 conférences.

Opération brioches du 03 au 09 octobre 2016.

Micro crèche : une deuxième structure est envisagée au quartier la Justice RD820, le conseil municipal donne un avis favorable.

Fête des Lumières : le 8 décembre 2016

Les enfants de l'école ainsi qu'une animatrice seront contactés pour organiser un spectacle.

Problème internet :

De nombreux habitants signalent des sous débits. Les responsables d'Orange seront contactés, et les personnes ayant signalé des insuffisances seront informées.

Repas du 3<sup>ème</sup> âge : la date est fixée au 19 novembre 2016, l'organisation sera commune avec SAVAS.

Le carrefour de cheval, route de Gourdan, a été aménagé.

***Le prochain Conseil Municipal est fixé au 19 décembre 2016***

***La séance est levée à 20 heures***